

PAIX, SANTE ET PROGRES SOCIAUX



POUR 2017

ASSEMBLEE ANNUELLE DES RETRAITES CGT 2B

7 MARS 2017

**Dans les locaux CCAS
Route de la marana à Borgo**

Matin Assemblée
Repas corse
Après-midi projection du film « la sociale »

BILLET D'HUMEUR

Avant de prendre des résolutions pour l'année à venir, jetons un œil sur le passé récent.

Ben mon colon c'est pas mirobolant.

PACE

Nos deux derniers présidents ont voulu leur guerre à eux, et donc ils vendent des armes de destruction massive, ce qui permet aux ONG d'avoir du travail et de témoigner que la guerre tue des gens qui ne demandaient rien à personne.

Plus étonnant, c'est de voir nos ministres v.r.p. de marchands de canons pleurer à longueur d'antenne sur tous ces morts (Surtout femmes, enfants, vieillards ?) appelés dommages collatéraux.

SALUTE

« Bonne année et surtout la santé », comme on dit.

Pour nous retraités c'est évidemment primordial par les temps qui courent avec les suppressions d'effectifs et de lits dans les hôpitaux.

Alors attention, nos ministres et candidats aux élections vont évidemment essayer de nous caresser dans le sens du poil.

Dans un autre registre, certains de nos politiques bienpensants plaident pour la relance d'une industrie française mais n'était-ce pas les mêmes qui nous traitaient de moins que rien ou de débiles quand nous prônions de fabriquer et acheter français.

**PACE E SALUTE,
mais à notre façon.**

**En réclamant justice,
avec nos revendications,
et ce « en ligue en groupe en
procession », comme dit le**

POUVOIR D'ACHAT ET AUTONOMIE



Depuis plus de 20 ans les retraites et le sort des retraités font l'objet de débats. Les réformes succèdent aux réformes, aboutissant à une baisse de niveau de vie de la plupart des retraités. Le cumul des modifications de calcul de la pension conduit à une baisse du taux de remplacement du dernier salaire qui passe progressivement de 80 % dans les années 1980 à, selon les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites, 65 % en 2040 et 60 % en 2050. Cette dégradation pèse de façon dramatique sur les personnes qui arrivent maintenant en retraite, avec des carrières interrompues, incomplètes.

Cette baisse du niveau de vie concerne et concernera aussi de plus en plus ceux qui sont déjà à la retraite : D'abord au travers d'un certain nombre de mesures qui égratignent les retraites (instauration de la CASA, perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, fiscalisation de la majoration de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants, etc.) Mais, sur le long terme, ce sera surtout le passage (en 1987 pour le privé, 2003 pour les fonctionnaires, 2008 pour les régimes spéciaux) de l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires à une indexation sur l'évolution des prix qui fera baisser le niveau de vie des retraités par rapport à l'ensemble de la population. En effet, selon l'INSEE, le salaire moyen gagne, en moyenne et sur le long terme, 1 % de pouvoir d'achat par an, inflation déduite, grâce à l'augmentation régulière de la productivité du travail...

Sur 20 ans le retraité aura perdu plus de 20 % de pouvoir d'achat par rapport au reste de la société.

À titre d'exemple récent : de 2003 à 2014, alors que les pensions progressaient de 17,9 %, le salaire moyen progressait de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %.

Dans notre pays, si les riches sont de plus en plus riches, les pauvres sont de plus en plus pauvres. Les associations caritatives viennent de montrer l'accroissement de la pauvreté y compris chez les personnes âgées. De plus en plus de retraités sont obligés de trouver un job pour survivre. Encore aujourd'hui, les pensions des femmes sont inférieures de 40 % à celles des hommes. C'est un appauvrissement généralisé des retraités qui s'annonce, aboutissant à leur marginalisation.

C'est pourquoi les organisations de retraités signataires de cette lettre revendiquent le retour à une indexation des retraites prenant en compte l'évolution des salaires.

La mesure ponctuelle sur la CSG, si elle est bienvenue pour les retraité(e)s les plus modestes qui vont en bénéficier, ne résout rien sur le fond. Au-delà d'une simple revendication de pouvoir d'achat, c'est la question même du statut du retraité dans notre société qui se pose. Chacun a pu remarquer la tendance actuelle, et en particulier au travers de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, à employer l'expression « personne âgée » plutôt que « retraité » alors que la très grande majorité des personnes âgées de ce pays sont des retraités et retraitées. Ce glissement sémantique n'est pas innocent. Quand on désigne un individu par le vocable « personne âgée » c'est son statut biologique qu'on évoque, statut qui, en soi, n'est porteur d'aucun droit particulier et qui relève donc d'une démarche d'allocation sociale. Alors que désigner le même individu par le vocable « retraité » c'est lui donner un statut social qui sous-entend que celui-ci a été un salarié producteur de richesses durant sa carrière et ayant versé des cotisations. C'est au nom de ces richesses produites et de ces cotisations versées qu'il a des droits à pension. Le statut de retraité est lié de manière consubstantielle au statut de salarié.

En faisant évoluer les pensions en fonction de l'évolution des salaires, on rétablirait ce lien que les réformes qui se sont succédé depuis 1987 et 1993 ont déjà fortement distendu.